

CRAWFORD YOUNG ET L'HISTOIRE DU POLITIQUE AU CONGO-KINSHASA

Gauthier de Villers

Aujourd'hui professeur émérite de l'université du Wisconsin à Madison, Crawford Young¹ est reconnu comme un auteur majeur dans le champ des études de science politique et d'histoire politique ayant pour objet l'Afrique postcoloniale. Son premier ouvrage abordait la décolonisation et les débuts de l'indépendance dans l'ex-Congo belge. Publié aux États-Unis en 1965, il paraît en français sous une forme abrégée en 1968 (Young 1968). Son titre français, *Introduction à la politique congolaise*, exprime bien le rôle qu'il jouera en particulier pour la première génération d'universitaires congolais². Étude complémentaire des travaux portant sur des aspects particuliers de la période – intervention des Nations unies, sécession katangaise, etc. – publiés par le Centre de recherche et d'information sociopolitiques de Bruxelles, l'ouvrage donne une vue et une analyse d'ensemble de ce qui caractérise et explique la spécificité du processus congolais de conquête de l'indépendance et de formation d'un nouvel État. Avec Thomas Turner, Young publie en 1985 une seconde étude de référence sur le Congo-Kinshasa devenu Zaïre (Young & Turner 1985). Ce sera son seul autre ouvrage entièrement consacré à ce pays.

Les deux travaux font peu de place aux comparaisons avec les évolutions d'autres pays africains. C'est d'ailleurs une caractéristique générale de la littérature politique sur le Congo-Zaïre dans les premières décennies de l'indépendance. Ce que l'on a appelé « la crise congolaise », c'est-à-dire un basculement dans le désordre et la violence dès la passation du pouvoir le 30 juin 1960, a

¹ Né en 1931, Crawford Young obtient un doctorat en science politique à l'Université d'Harvard en 1964. Sa carrière universitaire s'est déroulée à l'université du Wisconsin à Madison, dont il est professeur émérite depuis 2001. Il a cependant été doyen de la faculté des Sciences sociales de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) de 1973 à 1975, professeur visiteur à l'Université de Makerere en Ouganda de 1965 à 1966, et à l'Université de Dakar en 1987-1988. Il a présidé l'African Studies Association (ASA) en 1983. Il obtient l'*Herskovitz Price* de l'ASA pour son ouvrage de 1976, *The Politics of Cultural Pluralism*, et le prix de l'American Political Science Association pour *The African Colonial State in Comparative Perspective* rédigé en 1994.

² Il s'agit du seul ouvrage de Crawford Young traduit en français à ce jour. À une époque où rares étaient les intellectuels congolais qui avaient la connaissance de l'anglais, sa traduction a évidemment été un facteur décisif de diffusion au Congo.

d'emblée paru faire de ce pays un cas particulier. Quant au Zaïre de Mobutu, s'il a suivi le même type d'évolution que nombre d'États sur le continent, il l'a fait avec une vigueur, une netteté et une précocité telles que sa brève phase glorieuse et sa longue déchéance ont à nouveau encouragé des approches monographiques. Observons cependant que la tendance relativement autarcique des études congolaises paraît avoir également correspondu à une orientation plus générale de la recherche africaniste. Un historien de l'économie, Morten Jerven, souligne ainsi que « dans les années 1980, les économistes qui écrivaient sur l'Afrique étaient surtout des spécialistes de certains pays en particulier » ; c'est dans la décennie suivante que les choses auraient changé, qu'« une attention croissante pour un récit global sur l'Afrique » se serait manifestée (Hibou & Samuel 2011 : 32-33). La « globalisation » est désormais aussi celle de la recherche, car, en Afrique comme ailleurs, elle a conduit à mettre en cause les approches étroitement nationales des évolutions.

Crawford Young occupe une place éminente dans le développement d'une science politique comparée africaine. C'est d'ailleurs dès la période où le Congo était son principal objet de recherche qu'il a publié un ouvrage comparatif portant sur la question de la capacité des États du Tiers Monde à gérer leur diversité culturelle et ethnique ainsi qu'à mettre efficacement en œuvre des politiques d'intégration nationale. Un chapitre est consacré au Zaïre, mais l'ouvrage traite de cinq autres pays africains et s'étend à d'autres régions du monde (Young 1976). La contribution majeure du politologue au comparatisme africaniste est cependant celle de deux ouvrages bien plus tardifs sur les caractères de l'État africain : le premier porte sur l'État colonial (1994) et le second, rédigé 20 ans plus tard, sur l'État de la postcolonie (2012³).

En s'attaquant à cette entreprise, Young avait certainement dès le départ comme objectif et cible principaux les formes d'évolution des États post-coloniaux, mais du fait de l'importance qu'il confère à ce que d'autres auteurs ont appelé « le moment colonial » pour en relativiser la portée historique, il lui fallait aborder l'analyse du temps des indépendances à partir d'un examen rétrospectif de l'impact et des héritages de la colonisation. En effet, un axe fondamental de sa problématique est l'affirmation que l'État colonial, en dépit de la brièveté de sa durée, a « totalement réordonné l'espace politique, les hiérarchies et stratifications sociales, ainsi que les modes de production économique » des sociétés africaines, et par là profondément conditionné les évolutions ultérieures (1994 : 9).

Cette problématique historique contribue aussi à expliquer que, dans les deux ouvrages, l'auteur se soit donné pour objet l'ensemble du continent et

³ Lorsqu'il s'agit des écrits de Crawford Young ou de l'ouvrage de Young et Turner datant de 1985, je n'indiquerai plus leurs noms dans les renvois bibliographiques.

non pas, comme le font nombre d'auteurs, la seule Afrique subsaharienne. Du nord au sud, le continent africain a partagé, souligne-t-il, un même type d'expérience coloniale. Il a été confronté à une forme spécifique d'impérialisme et de colonialisme qui s'est affirmée dans le dernier quart du XIX^e siècle avec les changements politiques et culturels ainsi qu'avec les progrès techniques et économiques que connaissait alors l'Europe (1994 : 75 et alentours).

Young justifie aussi par d'autres arguments la décision d'étendre à tout le continent son champ d'étude. Il souligne la convergence temporelle de la plupart des processus de décolonisation en Afrique, et puis dans la période post-coloniale, le phénomène des influences politiques réciproques ainsi que la circulation des idées à l'échelle du continent. En outre, il invoque de « larges similitudes dans les modèles (*patterns*) culturels » (2012 : 4-8). Cependant, il me paraît à cet égard moins convaincant. Il appuie en effet ce jugement sur des essais et des études qui concernent seulement l'Afrique subsaharienne, ou des parties de celle-ci, tels que les plaidoyers pour un socialisme africain de Senghor et de Nyerere, l'ouvrage de Jan Vansina sur les traditions culturelles de l'Afrique équatoriale (Vansina 1990), et celui de Michael Schatzberg sur la « logique culturelle » qui serait au fondement des processus de légitimation politique en Afrique centrale (*middle Africa*) (Schatzberg 2001). Observons d'ailleurs qu'en dépit de ces références, Young consacre peu de place au rôle de traditions ou des orientations culturelles issues des sociétés précoloniales dans son analyse de la formation des États africains.

M'interrogeant sur les apports de Crawford Young aux études congolaises, j'aborderai deux grands points : la question des formes revêtues dans ce pays par les cycles et les phases qu'il distingue dans l'histoire politique comparée du continent ; et la question de l'État, de sa formation et de ses transformations en Afrique, telle qu'il l'a appliquée au cas du Congo-Kinshasa en s'arrêtant particulièrement au phénomène de « l'ascension et du déclin de l'État Zaïre (*rise and decline of the zairian state*) ».

1. Le Congo-Kinshasa dans les cycles de l'histoire politique africaine

Young voit dans l'histoire politique de l'Afrique indépendante un enchaînement de trois cycles reposant chacun sur l'alternance d'une phase d'« optimisme » et d'une phase de « pessimisme » concernant les perspectives d'évolution politique et économique (2012 : 10-31). Il distingue donc 6 phases que j'aborderai successivement avec la dénomination et les repères temporels que leur donne l'auteur. Évoquant sommairement les caractères communs qu'il leur attribue dans son ouvrage de 2012, je m'arrêterai aux traits particuliers que présente le Congo-Kinshasa en faisant pour cela appel à ses écrits antérieurs.

Phase 1. L'euphorie de l'indépendance (1956-années 1960)

La vague des décolonisations africaines a déferlé dans un contexte marqué par l'optimisme. L'après-Seconde Guerre mondiale est une période de prospérité économique où les colonisateurs anglais, français, belges se mettent à affecter d'importants capitaux publics à des objectifs de développement et d'amélioration du bien-être des populations. La problématique de la « modernisation » par une démarche volontariste de développement impulsée et encadrée par l'État conquiert les mondes politiques et académiques. De jeunes leaders charismatiques s'imposent dans plusieurs pays en cours d'émancipation. Les populations rurales se révèlent disponibles aux mobilisations nationalistes. Mis à part les cas portugais, espagnols et de l'Algérie, le processus de décolonisation s'engage résolument et la passation de pouvoir dans les colonies françaises et anglaises s'effectue généralement de manière pacifique et ordonnée.

Qu'en est-il du Congo belge ?

Ici aussi, et de manière particulièrement nette, le colonisateur réalise dans les années 1950 un programme de développement économique et social de grande ampleur. Les revenus et les conditions de vie, avant tout des travailleurs salariés, connaissent des progrès marquants (2005 : 67-68). Mais l'indépendance débouche d'emblée sur ce qui sera appelé la « crise congolaise », une crise violente, chaotique et multiforme. Dans les conclusions de son premier ouvrage, Young avançait un cadre général d'explication mettant l'accent sur le désarroi d'un colonisateur jusque-là imbu de son rôle et de ses vertus, en même temps que sur l'impuissance d'un colonisé que rien n'avait préparé à assumer la relève. Il écrivait : « On trouvait alors au Congo un colonisateur qui venait brusquement de perdre la profonde conviction qu'il avait toujours eue du bien-fondé de sa politique coloniale, en face d'une révolution du colonisé qui manquait tout autant de structure que d'idéologie. C'est pratiquement en l'espace d'une nuit que cette colonisation totale fut remplacée par une indépendance totale, mais le fait même de ce succès entraîna une impuissance qui le vida de son contenu » (1968 : 349-350).

L'explication renvoie donc au caractère de la colonisation belge. Pour Crawford Young, celle-ci offre, à certains égards fondamentaux, un modèle de l'État colonial. Dans son étude comparative sur ce type d'État, il recourt à la métaphore du *Bula Matari*, de l'État « briseur de roches », qui, depuis le temps de Léopold II et de Stanley, était d'usage au Congo pour signifier la puissance du colonisateur et la nature incoercible de sa domination. Young y fait appel pour souligner le caractère exogène et importé des États coloniaux avec la forme d'autonomie par rapport à la société qui en résulte (1994 : 1, 24). On a pu d'ailleurs lui reprocher d'avoir surestimé le caractère hégémonique de

la domination coloniale en ne tenant pas suffisamment compte des interactions entre le colonisateur et le colonisé, ainsi que de l'importance des intermédiaires indigènes dans l'exercice du pouvoir colonial (Cooper 2005 : 51). Sans doute, mais on pourrait considérer que la métaphore du *Bula Matari* joue chez lui le rôle du type idéal wébérien, qu'elle vise à donner un modèle simplifié permettant d'engager et d'orienter l'analyse d'une réalité plus complexe.

Il reste que Young ne souligne sans doute pas assez le caractère simplificateur de son modèle et la nécessité de faire intervenir dans l'analyse l'influence exercée par les réactions des colonisés. L'État colonial, va-t-il jusqu'à écrire, « *must be seen as a free-standing entity* » (1994 : 24).

Cette formule devrait donc être nuancée, mais elle exprime bien néanmoins le fait fondamental que la domination coloniale fut sans réel contrepoids. Sa position, en surplomb de la société colonisée, fait la force du colonisateur, mais le rend en même temps impuissant à maîtriser les changements politiques et sociaux quand, comme au Congo belge, ceux-ci s'amplifient et s'accroissent brusquement. Young aurait pu citer une étude de Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen (Gérard-Libois & Verhaegen 1985 : 18) : « Aucune autre société coloniale, écrivaient-ils, évoquant la période qui s'est ouverte avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, ne fut sans doute soumise à la même époque à un processus de transformation et de mobilité sociales aussi général, mais sans participation parallèle des Africains aux responsabilités. » Ils ajoutaient : « Il était sans doute inévitable que le dégel de la vie politique mette à nu le décalage énorme entre, d'une part, l'évolution matérielle et les structures concrètes, objectives de la vie sociale, et d'autre part, les structures politiques et la conscience sociale. »

Le rôle joué par les rivalités de la guerre froide entraîne une autre spécificité de la décolonisation congolaise. La crainte de voir les Soviétiques exploiter la crise dans laquelle sombrait l'immense et riche pays d'Afrique centrale a provoqué un important engagement américain, en même temps que l'intervention d'une mission de maintien de la paix des Nations unies. Dans ce contexte de fortes rivalités et d'implications internationales, les protagonistes de la guerre froide ont projeté sur le conflit politique congolais leur grille d'interprétation, celle de la compétition entre une entreprise de « pénétration communiste » et l'« impérialisme occidental ». Cette projection a conféré une cohérence idéologique trompeuse aux grandes divisions du champ politique, celui des unitaristes opposés aux fédéralistes (1998 : 104), et elle marquera aussi la perception et, dans une certaine mesure, le déroulement des rébellions de 1963-1964 auxquelles Crawford Young a consacré très tôt un article substantiel (1965). Il concluait celui-ci en jugeant que ces rébellions avortées pourraient avoir une conséquence psychologique durable : celle, du fait de l'arbitraire et de la violence auxquels les rebelles et les forces gouvernementales ont soumis les

populations, d'avoir érodé toute « notion d'obéissance civile ». « Qui, désormais, écrivait-il, est susceptible d'obéir à quiconque ? » (1965 : 30.)

Avec un recul du temps permettant l'observation des évolutions qu'ont connues nombre d'autres pays africains, la « crise congolaise » apparaît plus précoce qu'exceptionnelle. Young observera que « finalement, à l'échelle de l'histoire politique de l'Afrique, l'incapacité de l'État colonial belge à organiser effectivement sa propre disparition semble peu significative par comparaison avec les autres décolonisations » (2005 : 68).

Phase 2. Partis uniques et pouvoir militaire (vers le milieu des années 1960 et le début des années 1970⁴)

Au Congo-Kinshasa, la première phase distinguée par Young, celle de l'ère des indépendances qu'il définit comme un moment d'optimisme, sinon d'euphorie, a donc immédiatement revêtu un caractère dramatique. Ici d'ailleurs, c'est déjà, avant l'indépendance, lors d'un processus de décolonisation qui fut en particulier marqué par l'émeute populaire de janvier 1959 à Léopoldville, que les observateurs lucides nourrissaient ou auraient dû nourrir de grandes inquiétudes.

Young caractérise la deuxième phase de sa périodisation historique par la montée d'une vision pessimiste des évolutions africaines. Dès 1964, le Ghana de Nkrumah adopte le régime du parti unique qui va se répandre largement et rapidement à travers le continent. Dans un courant de la recherche africaniste, on a pu d'abord envisager positivement cette évolution, considérer que le développement d'un parti unique prenant la forme d'un parti de masse mobilisateur pouvait être la formule politique la mieux adaptée pour affronter les enjeux de la construction nationale et du développement. Cependant, le constat s'est rapidement imposé que les partis uniques africains s'érigeaient en « partis-État » au service de pouvoirs enclins au despotisme et vulnérables à la corruption.

Le tournant autoritaire se concrétise, au milieu de la décennie, par une vague de coups d'État militaires. Elle touche en particulier trois des plus vastes et des plus importants pays africains : l'Algérie, le Nigeria et le Congo-Kinshasa. Dans ce dernier pays, c'est le 24 novembre 1965 que le colonel Mobutu, à la tête de l'armée, s'empare du pouvoir. Il met en place un régime qui prendra sa forme durable vers 1970, celle d'un système de parti unique fortement personnalisé. Le Congo est désormais rebaptisé Zaïre. Étant donné l'impérialisme des dirigeants et les incessants conflits de pouvoir sous la Première République congolaise, ce coup d'État militaire suscitera, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, des attentes favorables. À nouveau, à cet égard, le pays se distingue par une certaine précocité.

⁴ Young écrit : « *Early 1960s-70s* ».

Phase 3. Affirmation étatique⁵ (décennie 1970)

Young observe qu'à la fin des années 1960, on semble assister en plusieurs pays à des évolutions prometteuses. C'est le cas en particulier au Nigeria, au Soudan et au Congo-Kinshasa où des guerres civiles ont pris fin et où un processus de pacification par la restauration d'une autorité centrale pouvant se réclamer d'une certaine légitimité paraît en cours.

En même temps, les régimes militaires jouissent d'une nouvelle considération. Différents analystes influents soutiennent que l'armée, dans les contextes africains, peut se révéler la seule institution à même, du fait de son organisation hiérarchique disciplinée, d'encadrer un processus de modernisation et de développement.

D'autre part encore, plusieurs États mettent en œuvre sur une vaste échelle une politique de nationalisation ou d'indigénisation qui répond, ou paraît répondre, aux attentes populaires et aux orientations progressistes, souvent colorées de marxisme, des milieux intellectuels. Venue d'Amérique latine, la « théorie de la dépendance » s'impose dans les discours et les études sur l'Afrique. L'idéologie tiers-mondiste fait partout florès.

En dépit de ce gauchissement politique, le continent bénéficie dans la première moitié des années 1970 de l'essor d'une économie de crédit : les grandes institutions financières internationales font libéralement crédit aux États africains, avant tout à ceux qui sont dotés d'importantes ressources naturelles.

Le Congo/Zaïre s'inscrit de manière exemplaire dans un large mouvement continental d'affirmation étatique et d'émancipation qui se révélera certes éphémère, mais qui a pu un temps, par des actions symboliques et matérielles d'éclat, entretenir l'illusion. Rappelons de manière ramassée les grands « exploits » du régime Mobutu dans sa phase d'ascension⁶. Il réussit à se rallier, à peu d'exceptions près, les différentes élites du pays et à s'assurer une substantielle adhésion populaire. Il restaure l'autorité d'un État centralisateur et affirme un nationalisme se réclamant de la figure emblématique de Lumumba. Il nationalise en 1967 l'empire minier de la Société générale de Belgique au Katanga, et décide en 1973 la « zaïrianisation » d'une vaste gamme d'entreprises étrangères. Il obtient du capitalisme international les capitaux et les technologies permettant la réalisation de gigantesques investissements comme le barrage d'Inga. Le régime se dote aussi d'une idéologie aux vertus rhétoriques convaincantes, celle du « recours à l'authenticité ». Enfin, son chef, le président

⁵ « *State expansion* ».

⁶ On en trouvera la meilleure analyse d'ensemble dans l'ouvrage de Young et Turner datant de 1985.

Mobutu, rend visite aux puissants du monde capitaliste et du monde communiste asiatique en se faisant accueillir partout glorieusement.

Dans ses écrits datant de cette première période du mobutisme, Crawford Young est certes un observateur critique d'un régime antidémocratique, mais il lui reconnaît des vertus prometteuses du point de vue du renforcement des capacités d'action étatique. Dans l'ouvrage déjà mentionné où il analyse de manière comparative l'intervention des États dans des sociétés peu intégrées culturellement et socialement, il caractérise ainsi le changement opéré au Congo/Zaïre avec l'avènement de Mobutu : « Différentes mesures de centralisation dans le cadre d'un mode de gouvernement autoritaire et personnalisé ont radicalement modifié la structure du pouvoir et établi un véritable État Léviathan » (1976 : 164). En conclusion du chapitre de ce livre consacré au Zaïre, il retient la possibilité que le pouvoir autocratique de Mobutu parvienne à créer les conditions de la réalisation de la prophétie de Lumumba, celle annonçant la venue d'une nation unifiée (*Idem* : 211, 215).

C'est à l'époque tout un courant de recherches concernant le grand pays d'Afrique centrale et d'autres situations politiques, qui met en avant la notion d'autoritarisme pour désigner, à la suite du politologue espagnol Juan Linz (1964), un type de régime politique distinct de la démocratie et du totalitarisme et dont les caractères propres assurent la relative stabilité et solidité d'un système de pouvoir.

Young et Turner entameront leur grand ouvrage sur le régime de Mobutu en soulignant que leur problématique était initialement celle de l'autoritarisme, mais que l'évolution du régime zaïrois les a amenés à réviser une approche qui s'attachait au mode d'exercice du pouvoir en faisant l'économie de la notion d'État. Ils ont alors fait de la question de la « nature de l'État » le fil conducteur de leurs analyses (1985 : XIV). On verra plus loin la portée de cette révision.

Les deux politologues américains ne sont pas les seuls à avoir vu initialement dans le régime zaïrois un régime autoritaire paraissant doté d'une capacité à exercer dans la durée une domination hégémonique efficace. Jean-Claude Willame, dans un travail doctoral de 1972 qui fera référence, soutient que le coup d'État de Mobutu instaure un régime autoritaire sous la forme d'un « césarisme bureaucratique », c'est-à-dire d'un pouvoir autocratique appuyé sur une administration présentant les traits d'une bureaucratie. Il envisageait deux évolutions possibles pour ce régime encore à ses débuts, soit la consolidation de sa forme autoritaire et bureaucratique, soit sa transformation en un césarisme purement dictatorial (Willame 1972 : 129 et suivantes, 162 et suivantes).

Dans un autre ouvrage important sur le caractère de l'État zaïrois, celui de Thomas Callaghy publié en 1984, l'auteur considère, lui aussi, que le régime Mobutu s'est engagé dans un processus de construction d'un État moderne dont l'issue reste incertaine, mais qui pourrait aboutir (Callaghy 1984). Il rejoint

donc Willame, mais celui-ci écrivait quand le régime était au faite de sa phase prometteuse, tandis que Callaghy, lui, formule son diagnostic plusieurs années après que l'État zaïrois a basculé dans une crise profonde et rencontré de graves premiers déboires. S'opposant à Crawford Young, Callaghy conteste la thèse selon laquelle le Zaïre serait entré, vers le milieu des années 1970, dans une phase de déclin et de délitement structurel irréversible. Une amélioration de la conjoncture économique, juge-t-il, pourrait permettre au régime de manifester à nouveau une capacité à renforcer son emprise institutionnelle sur la société (*Idem* : 229-231). Voyant ce régime reposer sur un « appareil administratif patrimonial-bureaucratique de type préfectoral » (*Idem* : XV), il développe audacieusement une comparaison entre le Zaïre de Mobutu et la France de Louis XIV.

C'est sans doute en pensant particulièrement à cet ouvrage que Young pourra écrire qu'il a fallu attendre que la décennie 1980 soit bien avancée pour que les illusions entretenues par le régime Mobutu se dissipent aux yeux de « tous »⁷ (2012 : 58).

Phase 4. Déclin et crise de l'État (décennie 1980)

Au tournant des années 1970, on ne débat pas encore du phénomène de la « faillite » (*state failure*) ou de l'« effondrement » étatiques (*state collapse*), mais nombre de chercheurs s'accordent pour diagnostiquer une crise systémique des États africains liée au développement d'un mode patrimonial de domination faisant système avec la généralisation des rapports clientélistes et des pratiques de la corruption. À la suite de Jean-François Médard, beaucoup parleront d'un « néo-patrimonialisme » afin d'adapter au contexte de l'Afrique contemporaine le concept canonique wébérien. La crise économique du continent, que met particulièrement en lumière le phénomène du surendettement, provoque d'autre part chez les agences internationales de développement un changement majeur (« *a sea change* ») de paradigme : les approches volontaristes et étatistes, observe Young, font place à une problématique de libéralisation qui se traduira par des politiques d'« ajustement structurel ».

Dans le cas du Zaïre, ont montré Young et Turner (1985), c'est déjà dans la seconde moitié des années 1970 que s'amorce le déclin étatique et s'opère le basculement dans une situation générale de crise. Le « sultanisme », variante wébérienne du patrimonialisme (Weber 1995 : 307 et suivantes), caractériserait désormais le système politique zaïrois (1985 : 183). La notion désigne un pouvoir personnel absolu dont l'arbitraire est de moins en moins tempéré par

⁷ « It /the mobutist regime/ was not revealed to all as a shattered illusion until well into the 1980s. »

la démarche de légitimation que l'État zaïrois avait jusque-là suivie avec une certaine efficacité en faisant appel à des modèles « traditionnels » en même temps qu'à ceux de l'État bureaucratique moderne. Le Zaïre de Mobutu est une « autocratie patrimoniale » fonctionnant sur un mode « kleptocratique » et « prébendier », où les détenteurs de charges administratives et politiques sont des clients jouissant de prébendes, c'est-à-dire de profits financiers et d'autres avantages attachés à leur charge ou qu'ils peuvent se procurer par son exercice (1985 : 165-183 ; 1994 : 290 et alentours).

Après l'ouvrage qu'il écrit avec Turner sur l'État mobutiste, Crawford Young n'a plus consacré d'étude générale aux évolutions politiques du Congo/Zaïre. Or l'ouvrage de 1985, s'arrêtant au seuil de la période de l'« ajustement structurel », n'examinait pas les interventions de grande ampleur de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en vue d'imposer au régime zaïrois des mesures permettant la restauration d'une économie capitaliste conforme au modèle libéral occidental. On sait cependant suffisamment par ailleurs que cette tentative a abouti à l'échec. Différents textes de Young suggèrent que pour expliquer cet échec, il aurait donné la primauté aux caractéristiques du système politique. Critiquant les auteurs qui confèrent un rôle primordial à des facteurs tels que l'évolution des termes de l'échange ou la chute des investissements étrangers dans les années 1980, il écrit dans un article portant sur la question générale des politiques d'« ajustement structurel » en Afrique : « Quoi qu'il en soit de la portée de ces facteurs externes, les facteurs internes sont au moins aussi importants (*consequential*) dans la sphère économique, et sont, à mes yeux, déterminants sur le plan politique » (1991 : 15-16). Young a régulièrement souligné le caractère insuffisant des explications en termes de dépendance ou qui invoquent, comme l'avait fait Benoît Verhaegen, un « impérialisme technologique » : « De telles notions ont une certaine pertinence, mais échouent à expliquer l'incapacité de l'État zaïrois à servir effectivement les intérêts étrangers qui sont censés déterminer ses évolutions (*guide its fortunes*) » (1984 : 80).

Nous ne trouvons donc pas dans les écrits du politologue une analyse quelque peu systématique des évolutions du Congo/Zaïre à partir du milieu des années 1980. Mais il a examiné différents aspects des changements sociopolitiques qui ont accompagné le processus de déliquescence de nombreux États africains en évoquant à diverses reprises l'exemple congolais. Ces changements s'étant manifestés plus fortement dans la décennie 1980, je les évoquerai à propos des phases suivantes.

Phase 5. Vague de démocratisations (début des années 1990)**Phase 6. Voies divergentes (à partir de la décennie 1990)**

Je regroupe les deux dernières phases, puisque la cinquième fut brève, sinon fugitive.

On assiste à la fin des années 1980 à un « *tsunami of democratization* ». Young rappelle la conjonction des facteurs qui expliquent cette brusque évolution. Il y a chez les bailleurs de fonds emmenés par la Banque mondiale le constat que l'« ajustement structurel » des économies africaines doit, pour produire ses effets, s'accompagner d'un profond ajustement politique. Il y a le nouveau contexte mondial provoqué par la chute de l'empire soviétique. Il y a la montée, à travers le continent, d'un mouvement intellectuel et populaire de rejet des despotismes, et l'affirmation dans l'espace public d'une société que l'on appelle désormais « civile ». Il y a les pressions impérieuses des grands partenaires occidentaux de l'Afrique.

L'euphorie va cependant retomber dès le milieu des années 1980. Les espoirs mis dans la vague démocratique déferlant sur le continent et la désillusion qui a rapidement suivi ont été amplement décrits et analysés dans de nombreux ouvrages et articles. Crawford Young se distingue d'un courant au sein de cette littérature qui n'a vu dans le moment démocratique africain que chimère ou duperie. Ainsi, pour Jean-François Bayart, ce moment fut celui, non de l'expression d'une réelle volonté politique de démocratisation, mais d'un « discours de la démocratie » manifestant sous une nouvelle forme la « stratégie d'extraversion » des pouvoirs africains : appelé à séduire les bailleurs de fonds, ce discours aurait été avant tout un moyen de capter la rente des financements internationaux suivant une démarche comparable à celle des dirigeants africains au temps de la guerre froide, quand, selon qu'ils avaient opté pour le soutien de Washington ou de Moscou, ils dénonçaient complaisamment soit la subversion communiste, soit l'impérialisme occidental (Bayart 2000 : 226).

Young, comme à l'accoutumée, a un jugement nuancé. En plusieurs passages de son ouvrage sur l'État postcolonial, il souligne que la dynamique de changement démocratique du tournant des années 1980 répondait à des tendances et à des aspirations profondes, et qu'elle n'est pas aujourd'hui épuisée. Quelles qu'aient été les évolutions particulières, le « tsunami » a laissé derrière lui une disqualification des régimes autoritaires et une légitimation, sans doute irrépressible dans la durée, des valeurs portées par l'idée de démocratie (2012 : 207 et suivantes).

La retombée du mouvement de démocratisation n'a d'ailleurs pas débouché sur une restauration générale de formes d'autoritarisme. Selon Young, nombre de pays africains paraissent engagés dans l'institutionnalisation d'un pluralisme

politique (« *polyarchy* ») et sont sur la voie de la consolidation d'une forme de régime se rapprochant des standards de la démocratie. Un nombre quasi équivalent⁸ pourrait être caractérisé par la combinaison hybride et instable de traits démocratiques et de traits autoritaires. Alors que dans les deux premiers cycles de l'histoire politique africaine, on pouvait observer des évolutions convergentes à l'échelle du continent, on assiste donc désormais à des développements en sens divers.

Ils présentent néanmoins un trait commun : la « volatilité » des situations qui rend précaires les évaluations de cas particuliers, sans pour autant empêcher de dresser un tableau d'ensemble justifiant un optimisme mesuré.

Des changements politiques qui, globalement, s'inscrivent dans une perspective de progrès, sont contemporains de dramatiques évolutions négatives : le développement dans les années 1990 de nouvelles formes de conflits armés s'accompagnant, comme en Somalie, de l'effondrement de l'État ou, comme dans les cas du Liberia, de la Sierra Leone et du Congo-Kinshasa, de la grave déliquescence pendant une période plus ou moins longue des pouvoirs institués (2012 : 28-31, 207 et suivantes).

Le Congo-Kinshasa se distingue par la longue durée et les divers rebondissements d'une phase confuse et violente de transition⁹ qui a conduit de la dissolution en 1990 du régime despotique de l'État Zaïre à la tenue en 2006 d'élections pluralistes générales donnant naissance à la Troisième République congolaise. Young n'a pas analysé ce processus singulier. Dans son tableau mentionné à la note 8, il se contente de classer le Congo-Kinshasa de 2009 dans la catégorie des régimes « semi-démocratiques ». Puisqu'il ne l'argumente pas, je ne discuterai pas ce classement. J'observerai cependant que la forme de typologie générale dans laquelle il intervient a de la pertinence dans le cadre d'une approche comparative, mais présente une assez faible et fragile portée empirique quand on s'arrête à un pays particulier.

Dans son ouvrage de 2012 et dans des articles, Crawford Young a introduit des observations concernant les conflits armés africains des dernières décennies et les changements sociopolitiques dans lesquels ils s'inscrivent (2012 : 30, 283 et suivantes ; 2002 ; 2006). Je vais m'y arrêter quelque peu, le Congo-Kinshasa étant le pays où a sévi, de 1996 à 2003, la « plus complexe » et la plus meurtrière¹⁰ des « guerres civiles (*internal*) » africaines, conflit qui connaît toujours des métastases et des rebondissements.

⁸ Dans son tableau de la page 208, Crawford Young classe en 2009 16 régimes africains dans la catégorie « démocratique » et 18 dans la catégorie « semi-démocratique » ou « semi-autoritaire ».

⁹ Qui fut en fait la succession de différents régimes de transition.

¹⁰ Young reprend sans la discuter une estimation de la surmortalité liée aux guerres congolaises basée sur les enquêtes de l'International Rescue Committee. Il cite le chiffre de 6 millions de

On s'étonnera ici que l'auteur qualifie simplement de « civiles » les guerres congolaises. Elles furent civiles, certes, mais aussi et même d'abord régionales et internationales. Les guerres de 1996 et 1998 ont été provoquées et soutenues par l'intervention du Rwanda, puis par celle de l'Ouganda, suscitant des rébellions internes ou s'appuyant sur elles. Il reste cependant vrai que ces guerres partagent avec les autres conflits armés africains récents cette caractéristique relevée par Young : elles sont déclenchées – ou relayées dans le cas congolais – par des rébellions visant à s'emparer du pouvoir à partir de « périphéries » plutôt que par un coup d'État accompli au centre. Ces périphéries sont des zones où la déliquescence des États est particulièrement marquée. La région des Kivu d'où sont parties les guerres congolaises était ainsi devenue, écrit Young, un « *Hobbesian world* » (2006 : 316-317). Là, les rebelles recrutent dans les rangs d'une jeunesse misérable et sans perspective, rallient des soldats perdus d'une armée nationale en déconfiture, se procurent les armes qui circulent à profusion à travers le continent dans un contexte de délabrement des pouvoirs étatiques – ceux d'Afrique, mais aussi ceux des pays d'Europe orientale soldant un arsenal du temps de la guerre froide –, et se financent par l'exploitation de ressources naturelles sur lesquelles l'État et les entreprises publiques ou privées « légales » ont perdu tout contrôle. Ce ne sont pas ces observations générales qui retiendront mon attention, mais la manière dont Crawford Young se situe dans des débats théoriques concernant les conflits armés de la période récente.

Je noterai tout d'abord que, tout en reconnaissant l'importance du phénomène de l'auto-entretien des rébellions par le développement d'une économie de guerre, il s'oppose à une thèse qui fut influente (« *once fashionable* ») selon laquelle les nouvelles guerres s'expliqueraient par l'« avidité » (*greed*) des acteurs plus que par les « griefs » (*grievances*) qu'ils nourrissent (2012 : 283 et suivantes). Renvoyant à une série de travaux récents, il rejoint une position qui fait de plus en plus consensus : l'observation empirique des conflits particuliers montre que la dichotomie *greed / grievances* constitue une fausse alternative. Les griefs des élites et des populations exclues, appauvries et insécurisées à l'égard des pouvoirs en place suscitent ou alimentent des rébellions qui, en se finançant par le pillage, la prédation, et par l'écroulement des ressources naturelles, s'auto-entretiennent, en même temps qu'elles excitent l'« avidité » de leurs acteurs ou qu'elles procurent simplement à beaucoup de ceux-ci les moyens de vivre.

Cependant, le temps des mobilisations idéologiques paraît révolu : les nouveaux rebelles ne traduisent plus leurs griefs et leurs revendications en discours

morts (2012 : 290). Des démographes ont cependant entrepris de démontrer que ces enquêtes n'étaient guère crédibles (De Herdt & Poncelet 2011 : 18).

politiques crédibles. Young souligne ainsi le changement intervenu par rapport à l'époque où des « mouvements de libération » se réclamaient de « programmes politiques identifiables ». Désormais, écrit-il, on a affaire à des mouvements miliciens sans « agendas politiques discernables (*legible*) » (2012 : 30).

Crawford Young a peu de goût pour la controverse *ad hominem*. Dans la discussion précédente, il ne mentionne pas Paul Collier, l'économiste attaché à la Banque mondiale dont les travaux consacrés à démontrer la prédominance du facteur *greed* dans les nouvelles formes de guerres civiles ont eu une large audience (Collier 2000). C'est aussi sans citer aucun des africanistes qui recourent aujourd'hui à ce modèle historiographique (par exemple : Bayart 1998) qu'il soutient que la thèse de Charles Tilly sur le rôle de la guerre dans la formation des États européens (Tilly 1992) apparaît difficilement transposable dans les contextes africains. Il souligne que le raisonnement de Tilly ne s'applique pas aux guerres civiles africaines : celles-ci, en effet, « ne réalisent pas l'unification d'une masse de citoyens par la mobilisation contre un ennemi extérieur, non plus qu'elles ne stimulent l'institutionnalisation d'une capacité à générer des revenus ou le renforcement des capacités administratives » (2012 : 290), évolutions qui furent celles, selon Tilly, d'anciens régimes européens confrontés au financement de guerres extérieures coûteuses.

Young s'arrête plus longuement sur un troisième débat, celui concernant le rôle du facteur ethnique. Sur cette question, comme sur les autres, il a une position complexe et nuancée en se distanciant de tous ceux qui soit accordent un rôle capital à ce facteur, soit considèrent qu'il ne joue que dans la sphère des « représentations ». À propos des « nouveaux » conflits armés africains, il écrit : « Bien que l'ethnicité en elle-même ait été rarement déterminante, dans quelques cas les solidarités communautaires ont pesé dans l'équation conflictuelle », et il cite, à côté de plusieurs autres, l'exemple des guerres civiles dans les deux Congo (2012 : 285).

Faisant état des critiques que le monde de la recherche adresse aux journalistes invoquant de « vieilles haines tribales » pour expliquer les sanglants conflits africains, Young observe que cette interprétation, certes réductrice, fait pour une part écho aux propos que l'« acteur ethnique » tient lui-même (2006 : 319). L'observation peut paraître légère, mais elle prend son sens quand on la réfère à la manière dont il définit l'ethnicité.

S'il est nécessaire, selon Young, de prendre en compte le discours de ceux qui invoquent une appartenance ethnique, c'est parce que l'ethnicité appartient au « domaine subjectif de la conscience sociale » (2002 : 37). Or, poursuit l'auteur, ce domaine n'est pas celui d'un imaginaire « inventant » des identités, mais celui où s'exprime un sentiment d'appartenance à un groupe fondé sur le partage d'« une gamme variable d'attributs » : une langue, des traits culturels, des « récits historiques », « la métaphore des liens de parenté (*kin metaphors*

of belonging) », des croyances, etc. Conformément à l'un des modes d'interprétation qu'en propose la littérature africaniste, l'ethnicité a donc un aspect « primordial ». Cependant, la référence des acteurs à des attributs collectifs inscrits dans une durée historique est un phénomène de nature « fluide, interactive, stratifiée (*multilayered*), contextuelle, évolutive ». Young fait ainsi également intervenir l'approche de type « constructiviste » qui tend à voir dans les identifications ethniques le produit de circonstances historiques particulières en mettant alors le plus souvent l'accent sur le rôle du « moment colonial » dans leur fabrication ou leur cristallisation. Enfin, il reconnaît encore la part de pertinence d'un troisième mode d'interprétation privilégiant le phénomène de l'« instrumentalisation » du facteur ethnique par les acteurs politiques.

Articulant les trois approches, il écrit que l'ethnicité apparaît « tout à la fois capable, du fait de son aspect primordial, de mobiliser de grandes passions et de profondes peurs, propice aux instrumentalisations politiques, et en continu processus (*instance*) de construction sociale » (2002 : 37 ; aussi 1985 : 138 et suivantes ; 2012 : 314 et suivantes).

Dès ses premiers travaux congolais, Crawford Young accordait une grande attention à l'intervention du facteur ethnique dans les changements sociopolitiques, mais en tant que variable dépendante dont le rôle se modifie en fonction de son degré de « cristallisation », du cadre social dans lequel on l'observe – ainsi en milieu rural ou dans le cadre urbain, au niveau d'une localité, d'une région, de l'ensemble national –, et des contextes sociopolitiques.

Analysant l'État Zaïre, Young et Turner ont montré que le facteur ethno-régional jouait un rôle important dans la constitution et l'exercice du pouvoir, mais que son emprise y restait limitée et contenue (1985 : 138-163). Le régime apparaît (et est perçu) comme privilégiant l'ethnie et la région du président, en même temps que la langue (le lingala) dont cette région fut l'espace de diffusion. Cependant, il n'y a pas ici de domination hégémonique d'une ethnie ou d'un ensemble d'ethnies apparentées. Pour rendre compte de l'emprise de l'État sous Mobutu, il faut recourir aussi à des schèmes d'analyse qui permettent de montrer comment la domination d'un autocrate et de ses proches se diffuse et s'enracine dans la société. Young se réfère à cet égard à Jean-François Bayart qui a introduit l'idée de l'« État rhizome » et d'un processus d'« assimilation réciproque des élites » (Bayart 1989 ; Young 2012 : 68, 303). L'absence au Zaïre d'une monopolisation ethnique du pouvoir s'explique, en même temps que par la trajectoire et la carrière de Mobutu, ainsi que par le peu d'envergure de son groupe d'appartenance (les Ngbandi), par des caractéristiques générales de l'ethnicité au Congo/Zaïre. Quoique fortement politisée depuis la décolonisation, l'ethnicité est ici faiblement « cristallisée », peu consistante « idéologi-

quement¹¹ », sauf dans le cas de certains grands groupes tels les Luba du Kasai et les Kongo (1976 : 182-195).

Avec la période de guerre qui s'est ouverte au Congo en 1996, l'instrumentalisation politique de l'ethnicité a pu cependant exploiter une forme particulière de cristallisation des rapports ethniques : les représentations idéologiques à connotation raciale des « communautés » tutsi et banyarwanda, acteurs majeurs dans la genèse et le déroulement des conflits armés congolais. Mais Young n'a pas analysé concrètement les guerres congolaises des deux dernières décennies. Il s'est limité à des observations comparatives assez générales sur la manière dont a évolué, dans la période récente, la question de l'ethnicité dans différentes parties du continent africain.

Il relève à cet égard qu'avec l'essor progressif du pluralisme politique à partir des années 1990, les affirmations identitaires ont pris une nouvelle vigueur à travers surtout le développement des revendications et des conflits portant sur les questions de la citoyenneté et de l'autochtonie (de l'« indigénité »). Il observe en même temps que, si le discours officiel dénonçait les divisions ethniques dans la période des indépendances – quel que fût l'usage qu'en faisait la classe politique –, on assiste aujourd'hui à un lent et partiel processus de réhabilitation des identités communautaires. En effet, des hommes politiques et certains analystes ne réduisent plus le phénomène ethnique aux manifestations de l'ethnisme et n'y voient plus seulement un facteur de rivalités et de conflits, mais soutiennent que l'édification d'une société pluraliste démocratique implique de reconnaître et de prendre en compte la réalité et la légitimité de ces appartenances particulières (2002 ; 2012 : 330-331).

2. Le concept d'État, l'État africain et le cas de l'État Zaïre

Je m'en tiendrai aux lignes de force d'une analyse de ces vastes et complexes questions.

Le concept d'État

Nombre d'auteurs qui analysent la question de la formation et des évolutions des États africains s'abstiennent de proposer une définition générique de la notion d'État, ou s'y refusent jugeant l'entreprise aussi vaine qu'impossible. Encore une fois, Jean-François Bayart est à cet égard exemplatif, puisqu'il consacre un imposant ouvrage à la question de l'État africain sans définir ce

¹¹ Sur le plan de l'« économie morale », comme l'écrivait John Lonsdale (2004).

qui est d'ailleurs selon lui, non pas un concept, mais le nom d'un « faux objet » amalgamant des réalités historiques hétérogènes (Bayart 1989).

Dans leur ouvrage de 1985, Young et Turner soutenaient au contraire la nécessité de poser au seuil de l'analyse la question de la « nature de l'État », des caractéristiques qui donnent à un système politique le caractère d'un État (*stateness*). Avec le processus d'occidentalisation du monde, le modèle de l'État nation à caractère territorial, né en Europe au XVI^e siècle, s'est diffusé universellement (1985 : 7). Il en résulte que, dans l'analyse de tout système politique, on pourrait et devrait partir du modèle étatique de la modernité occidentale en cherchant à saisir de quelle manière et dans quelle mesure un mode de gouvernement réalise les « attributs » – territorialité, souveraineté, appareil de gouvernement et d'administration, etc. – de l'État moderne et obéit à ses « impératifs » – hégémonie sur la société, autonomie de décision sur le plan interne comme sur le plan externe, légitimation, etc.

Avec Turner (1985 : 12-21), et puis seul (1994 : 26-40 ; 2002 : 34-52), Young s'est longuement employé à définir le phénomène étatique moderne dans ses différentes dimensions : « attributs », « impératifs » ou « logiques d'action », relations à la société civile et à l'environnement international. Au noyau de ces définitions complexes, on retrouve, à mon sens, la notion weberienne de l'État. Pour évoquer celle-ci, on s'arrête souvent à la brève formule du sociologue allemand sur l'exercice du « monopole de la violence légitime dans les limites d'un territoire déterminé » (Weber 1959 : 112-113). Mais l'idée de légitimité conduit chez Max Weber à celle du mode « rationnel légal » de la domination politique : défini en termes idéal-typiques, l'État moderne est pour lui le type d'État qui réalise cette forme de domination. Un tel État, écrit-il, est une « institution politique dotée d'une constitution établie rationnellement, d'un droit fixé rationnellement et d'une administration conduite par des agents spécialisés conformément à des règles établies et rationnelles, c'est-à-dire des lois » (Weber 1996 : 493). Sans se référer explicitement à cette approche weberienne, Young définit lui aussi l'État moderne en mettant l'accent sur la rationalité instrumentale qui le caractérise, tout en précisant, dans l'esprit de Weber, qu'une telle définition est abstraite et théorique, puisqu'elle est celle d'un modèle dont les États dans leur réalité empirique s'écartent à des degrés divers (2012 : 50).

Cependant, à la différence de Max Weber, qui prend toujours soin de dissocier le « type idéal » en tant que concept servant à « mesurer par comparaison la réalité », « des idéaux à partir desquels on juge la réalité en l'évaluant » (Weber 1965 : 192), Crawford Young fait un usage à la fois analytique et normatif de ce modèle étatique.

L'État Zaïre

Young analyse la formation de l'État Zaïre et de l'État africain postcolonial en général par la combinaison de trois modèles : celui de l'État colonial, celui d'un État « intégral » et celui de l'État « patrimonial autocratique » ou « prébendier » (1994 : 278-291 ; 2002 : 54 et suivantes). On a déjà évoqué ces formes étatiques à propos des cycles et des phases d'évolution politique du continent.

Il définit l'État colonial comme une « bureaucratie autocratique ». Il y a ici concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre d'hommes qui dirigent l'administration coloniale sans le contrôle, ou avec un contrôle minimal, d'organes proprement politiques. Cet État se caractérise aussi par un discours de légitimation invoquant le devoir moral d'un colonisateur chargé d'une mission civilisatrice. Cette dimension a été particulièrement affirmée au Congo belge où une entreprise de domination totale sur la société colonisée s'est exercée sur un mode paternaliste en se réclamant de la science et d'idéaux universels. Dans la dernière phase de la colonisation, celle qui suit la Seconde Guerre mondiale, on observe, et ici aussi avec une grande force dans le cas du Congo belge, le relatif effacement du discours « civilisateur » au profit d'un discours et d'une action politique s'inscrivant dans la problématique du « développement » (*cf. supra* la phase 1).

La forme de l'État intégral s'affirme avec le plus de netteté dans la deuxième phase d'évolution des États indépendants. Cette forme est celle d'un pouvoir étatique prétendant remodeler entièrement la société en fonction d'un projet de développement rationnel et par la maîtrise des moyens sociaux et matériels de mise en valeur des ressources d'un pays. Ce fut le projet qui inspira pendant quelques années, non seulement le discours, mais dans une certaine mesure et d'une certaine façon, les actes du régime Mobutu. L'État intégral reproduit la relation de commandement à la société caractérisant l'État colonial et, se réclamant, comme celui-ci dans son stade final, d'un projet méthodique de développement global de la société, il affiche – à l'usage avant tout de ses partenaires extérieurs – l'image d'un État moderne reposant sur l'action d'une administration confiée à des agents en fonction de leur compétence et de leur respect des règles générales établies par les pouvoirs publics.

Le Zaïre bascule avec précocité, dès le milieu des années 1970, dans la quatrième phase des évolutions politiques africaines, celle du déclin et de la crise des États. On y observe la pleine affirmation d'une forme d'autocratie néo-patrimoniale faisant système avec un clientélisme entretenu par des prébendes. La richesse publique est devenue le domaine taillable et corvéable à merci d'un despote. Cette évolution corrompt et dissout progressivement les structures et les mécanismes de l'État moderne qui, sous leurs formes coloniales et « développementalistes », s'étaient jusque-là – partiellement et péni-

blement – maintenues. Selon Young, « en bref, le virtuel (*would be*) État intégral a progressivement cédé à ses tendances néo-patrimoniales et a finalement été subverti par celles-ci » (2012 : 338).

Dépérissement et reconstruction étatiques

Crawford Young ne partage pas la vision cataclysmique des évolutions africaines. Le phénomène de l'effondrement total de l'État est pour lui le cas particulier de la Somalie (2012 : 76). De façon générale, et même dans les autres situations de faillite – République centrafricaine, Comores, Guinée-Bissau –, l'État africain aurait des capacités de redressement (« *revival* ») (*Idem* : 76, 208). Young (2012 : 69) cite Jean-François Médard en observant que les régimes néo-patrimoniaux n'ont pas fait de l'État une pure fiction ou une simple façade. Il y a subsisté des « segments d'État », et, comme le soulignait Médard, une certaine capacité d'extraire et de distribuer des ressources par l'instrumentalisation de l'appareil bureaucratique hérité de l'État colonial (Médard 1982 : 27-29). L'État africain réalise, souligne alors Young, des formes d'hybridation qui rendent ses évolutions instables et précaires, mais ouvertes à des dynamiques positives de changement (2012 : 70-71, 372).

Partout, l'idée de l'État et le modèle de l'État nation continuent à nourrir et façonner les espoirs, sinon de pressantes exigences. Il faut tenir compte de cette « endurente réalité » : « la force d'attraction des modèles extérieurs d'un État nation performant » (2012 : 43, 54).

Young constate ainsi l'existence, en tant que facteur objectif et non simple discours, d'un « *normative state* » (*Idem* : 52) et il fait sien ce point de vue normatif. Tout en soulignant avec force qu'un changement politique ne peut être efficace que s'il s'inscrit dans la trajectoire historique et culturelle d'une société, il soutient la nécessité de référer le changement à des « normes universelles », celles qu'implique le modèle idéal d'un État efficace (« *an idealized vision of an effective state* ») respectant les droits de l'homme, se conformant à une constitution démocratique et pratiquant une économie libérale (*Idem* : 83).

Considérations finales

La manière dont Crawford Young définit la voie à suivre pour que les sociétés africaines connaissent développement économique, bien-être et libertés, montre combien il est loin des points de vue critiques radicaux dénonçant la démarche de *state building* qu'une « communauté internationale », encore sous la forte emprise des démocraties libérales occidentales, cherche à faire prévaloir au Congo-Kinshasa et ailleurs. La position sur laquelle il débouche concernant les politiques de reconstruction étatique apparaît proche de celle de la « bonne

gouvernance » prônée par la Banque mondiale. Beaucoup, évidemment, ne le suivront pas à cet égard et la manière dont il définit et invoque des « normes universelles » appelle la discussion. Je ne m'y engagerai pas, mais j'observerai seulement que les censeurs intransigeants ne font pas suffisamment une distinction entre les options théoriques de la Banque mondiale et leur mise en œuvre. Si les interventions internationales menées sous le leadership économico-politique de la Banque soulèvent de fortes et légitimes critiques, la problématique de la « gouvernance » soutient mieux, à mon sens, l'examen.

L'une des grandes vertus de Crawford Young est de rester à l'écart des modes intellectuelles. Il n'a pas cédé hier aux séductions de la « théorie de la dépendance ». Il n'est pas de ceux qui croient trouver une juste ligne d'analyse en prenant simplement le contrepied d'une thèse simplificatrice, en voyant dans les guerres africaines une voie paradoxale de formation de l'État, en expliquant les conflits d'aujourd'hui par l'« avidité » plutôt que par les griefs, ou encore en parlant d'une « invention » d'identités ethniques qui seraient dépourvues de dimension primordiale. Enfin, il n'est pas de ceux qui appellent à rejeter toute référence normative à des concepts et des modèles ayant leur source dans l'histoire de l'Europe occidentale.

Le travail de recherche et d'écriture de Crawford Young a l'âge des indépendances africaines. L'importance de ce travail et l'influence durable dont il me paraît assuré tiennent à la longue et assidue persévérance du chercheur dans l'exploration d'une même grande thématique : celle des caractères et de l'évolution des États africains, à sa démarche qui, soucieuse de la complexité des réalités empiriques, cherche à la rendre intelligible par le recours à des concepts généraux mis en œuvre avec souplesse et prudence, à son absence de penchant pour ce que Pierre Bourdieu appelait la « logique de la distinction » et à son attachement à la sobre éthique de l'objectivité.

Bibliographie

- Bayart, J.-F. 1989. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- Bayart, J.-F. 1998. « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'État ? République sud-africaine, Congo-Kinshasa, Guinée-Bissau ». *Esprit* 247 : 55-73.
- Bayart, J.-F. 2000. « Africa in the world : a history of extraversion ». *African Affairs* 99 : 217-267.
- Callaghy, T. 1984. *The State-Society Struggle. Zaire in Comparative Perspective*. New York : Columbia University Press.
- Collier, P. 2000. « Doing Well out of War : an Economic Perspective ». In M. Berdal & D.M. Malone (éd.), *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*. Boulder (Colorado)-Londres : Lynne Rienner Publishers, pp. 91-111.

- Cooper, F. 2005. *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*. Berkeley-Los Angeles-Londres : University of California Press.
- De Herdt, T. & Poncelet, M. 2011. « La reconstruction entre l'État et la société ». In T. De Herdt (dir.), *À la recherche de l'État en République démocratique du Congo. Acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit*. Paris : L'Harmattan, pp. 7-38.
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1985. *Le Congo. Du domaine de Léopold II à l'indépendance*. Bruxelles : Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1077.
- Hibou, B. & Samuel, B. 2011. « Un demi-siècle de fictions de croissance en Afrique ». *Politique africaine* 124 : 29-42.
- Linz, J. 1964. « An authoritarian regime. The case of Spain ». In E. Allard & Y. Littunen (éd.), *Cleavages, Ideologies and Party Systems*. Helsinki : Westermarck Society, pp. 291-342.
- Lonsdale, J. 2004. « Moral and Political Argument in Kenya ». In B. Berman, D. Eyoh & W. Kymlicka (éd.), *Ethnicity and Democracy in Africa*. Oxford-Athènes : James Currey-Ohio University Press, pp. 240-256.
- Médard, J.-F. 1982. *L'État sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?* Bordeaux : CEAN.
- Schatzberg, M. 2001. *Political Legitimacy in Middle Africa. Father, Family, Food*. Bloomington : Indiana University Press.
- Tilly, Ch. 1992. *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*. Paris : Aubier.
- Vansina, J. 1990. *Paths in the Rainforest : Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Weber, M. 1959. *Le Savant et le Politique*. Paris : Plon.
- Weber, M. 1965. *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Plon.
- Weber, M. 1995. *Économie et société. I. Les Catégories de la sociologie*. Paris : Pocket.
- Weber, M. 1996. *Sociologie des religions*. Paris : Gallimard.
- Willame, J.-C. 1972. *Patrimonialism and Political Change in the Congo*. Californie : Stanford University Press.
- Young, C. 1965. « Violence and Rebellion in the Congo ». In G. Gappert & Th. Garry (éd.), *The Congo, Africa, and America*. Syracuse-New York : Maxwell Graduate School of Citizenship and Public Affairs, pp. 13-31.
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles : CRISP.
- Young, C. 1976. *The Politics of Cultural Pluralism*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Young, C. 1984. « Zaire : is there a State ? ». *Canadian Journal of African Studies* 18 (1) : 80-82.

- Young, C. & Turner, T. 1985. *The Rise and Decline of the Zairian State*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Young, C. 1991. « Democratization and Structural Adjustment : A Political Overview ». In L. Deng, M. Kostner & C. Young (éd.), *Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s*. Madison : University of Wisconsin, pp. 13-20.
- Young, C. 1994. *The African Colonial State in Comparative Perspective*. New Haven-Londres : Yale University Press.
- Young, C. 1998. « Zaire : the Anatomy of a Failed State ». In D. Birmingham & M. Martin (éd.), *History of Central Africa. The Contemporary Years since 1960*. Londres-New York : Longman, pp. 97-129.
- Young, C. 2002. « Pluralism, Ethnicity, and Militarization ». In R. Laremon (éd.), *The Causes of War and the Consequences of Peacekeeping in Africa*. Portsmouth : Heinemann, pp. 37-57.
- Young, C. 2005. « L'époque coloniale au Congo : étude comparative ». In J.-L. Vellut (dir.), *La Mémoire du Congo. Le temps colonial*. Tervuren-Bruxelles : Musée royal de l'Afrique centrale-Éditions Snoeck, pp. 61-68.
- Young, C. 2006. « The Heart of the African Conflict Zone : Democratization, Ethnicity, Civil conflict, and the Great Lakes Crisis ». *Annual Review of Political Science* : 301-326.
- Young, C. 2012. *The Postcolonial State in Africa. Fifty Years of Independence 1960-2010*. Madison : University of Wisconsin Press.